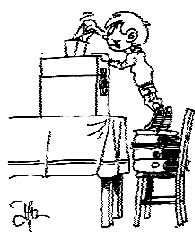


Petit lexique du CDJ

Pour être un bon candidat, il faut savoir de quoi on parle... Voici quelques définitions qui te seront utiles !

- ✘ **Mandat** : un mandat politique est une charge publique élective, c'est être membre d'une assemblée élue.
- ✘ **Parcours citoyenneté** : première année du mandat pendant laquelle les jeunes élus iront à la découverte des services de l'Etat et des collectivités.
- ✘ **Séance plénière** : réunion solennelle du Conseil Départemental des Jeunes une ou deux fois par an pour débattre et voter ensemble.
- ✘ **Collectivité** : une collectivité territoriale est une partie du territoire d'un État jouissant d'une autonomie de gestion au moins partielle (région, département, commune).
- ✘ **Compétences** : les compétences d'une collectivité désignent les fonctions que l'État lui confie, lui délègue (ex : les collèges publics sont gérés par les Départements).
- ✘ **Civisme** : du latin *civis* (« citoyen »). Faire preuve de civisme, c'est agir en bon citoyen et se dévouer dans l'intérêt de la collectivité et des habitants.
- ✘ **Service Education-Jeunesse (en abrégé « SEJ »)** : service du Département en charge des collèges et du CDJ.



Samuel BRUNET

Coordinateur du CDJ43

✉ Hôtel du Département
1, place Msg de Galard CS 20310
43 009 LE PUY EN VELAY

☎ 04.71.07.43.53 ou - - 43.65
📄 04.71.07.43.63
@ samuel.brunet@hauteloire.fr
f CDJ Haute-Loire
🌐 www.hauteloire.fr/cdj

* *
*



Élections du Mandat 2015-2017

Conseil Départemental des Jeunes



À toi de jouer !

démocratie
participation
citoyenneté
engagement
découverte
échanges

Créé en 2005, le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) propose aux collégiens de s'informer sur la démocratie et de réaliser des projets pour les élèves de Haute-Loire .

« Le CDJ, c'est quoi ? »

C'est l'assemblée des 40 représentants des collégiens du département, élus dans chaque collège, à raison d'un élu par établissement. Les Conseillers Départementaux Jeunes se réunissent plusieurs fois par an à l'Hôtel du Département, au Puy en Velay, pour découvrir ensemble la citoyenneté, par l'exercice du mandat électif, et élaborer des projets pour tous les collèges.

« Le CDJ, ça fonctionne comment ? »

Le mandat d'un Conseiller Départemental Jeune est de **deux années scolaires**. Il commence par un week-end d'accueil dans un centre de vacances du département, et se termine par une grande cérémonie de clôture. Entre les deux, les jeunes élus sont invités une fois par mois en moyenne, le mercredi après-midi, selon un calendrier précis, pour débattre, échanger et formuler leurs idées de projets. Ils sont encadrés par des animateurs qui travaillent au Département et qui les aident à les réaliser concrètement.

« Alors, le CDJ, ça sert à quoi ? »

Le CDJ est l'opportunité pour toi et les autres jeunes élus de découvrir les personnes et les institutions qui travaillent au service de la population de Haute-Loire. C'est aussi la possibilité de proposer, à ton tour et en concertation avec les autres jeunes élus, des projets pour améliorer la vie des collégiens.

Toi seul pourras dire ce que tu en auras retiré, mais cela peut-être une **expérience enrichissante** pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

Les témoignages recueillis parfois bien plus tard (10 ans après pour certains !) nous montrent que le CDJ a été la source de plusieurs engagements au service des autres : associations culturelles, clubs sportifs, conseils municipaux de jeunes, associations lycéennes ou étudiantes, et même conseil municipal adulte !

Alors si tu te sens prêt(e) et motivé(e).

C'est à ton tour de t'engager !

« Comment faire pour être élu(e) au CDJ ? »



Pour présenter ta candidature devant tes camarades, tu dois être en classe de 5^e ou de 4^e. Tu dois rédiger une profession de foi (voir modèle ci-contre), qui te présente et qui précise tes objectifs si tu es élu(e) : pourquoi tu penses être le/la mieux placé(e) pour représenter tes camarades, ce que tu comptes faire pour ton collège et tous les collégiens de Haute-Loire...



IL EST INUTILE de promettre des choses impossibles, comme de renouveler les baby-foot du foyer, ou donner un ordinateur portable à tous les élèves : ce n'est pas le but du CDJ !!!

En revanche, des projets innovants ont vu le jour ces dernières années, grâce aux jeunes élus des précédentes mandatures :

- une grande journée de rencontres et de débat sur le thème des Droits de l'Enfant ;



- une campagne de sensibilisation contre le harcèlement entre pairs à l'école qui a été déclinée en affiches, flyers et tapis de souris ;

- un grand défi intercollèges ;

- des affiches sur le développement durable, sur la nutrition... etc.



Profession de foi

Collège de.....

NOM :

PRENOM :

JE SUIS EN CLASSE DE :

Colle ta photo
ici

Je suis candidat(e) à l'élection du Conseil Départemental des Jeunes de la Haute-Loire

☒ Mes idées, mes projets pour le collège et les collégiens :



☒ Pourquoi voter pour moi ?

« Et si je suis élu(e) ? »

Tu seras considéré(e) comme le **porte-parole et le représentant de ton collège** au niveau départemental. Ton rôle sera reconnu par le Président et les élus du Département, par M. le Préfet et les autres organismes de l'Etat. Un adulte référent est présent dans ton collège pour te soutenir.

Avant toute chose, nous te demanderons de lire puis signer le règlement intérieur qui précise tes droits et devoirs.

En étant Conseiller Départemental Jeune, tu t'engages à être **disponible** au moins une fois par mois le mercredi après-midi, voire quelques fois la journée entière.

Cela implique surtout de **rester humble**, et de rechercher l'intérêt général plutôt que la gloire personnelle. Être CDJ ne veut pas dire se croire tout permis ! Tu devras assumer ton rôle en respectant tes camarades élus, les animateurs et l'institution départementale.

À toi d'en tirer le meilleur !